



**Demande de Visa de long séjour (D)
Pour Etudes**

- Le dossier doit comporter 2 jeux de documents : un jeu d'originaux et un jeu contenant uniquement les photocopies au format A4.
- Document ou photocopie manquant = dossier incomplet = refus de visa.
- Frais de Visa : 32.800 FCFA (se munir du montant exact) plus les Frais de service (info disponible sur le site web www.vfsglobal.com/italy/senegal).
- La présentation d'un dossier complet n'entraîne pas nécessairement la délivrance du visa. En outre, des documents supplémentaires à la liste ci-dessous pourraient être demandés.
- Chaque dossier doit comporter ces documents Plus CETTE LISTE et *dans l'ordre ci-dessous*

1	Un formulaire de demande de visa de long séjour dûment rempli et signé
2	2 photographies d'identité <u>récentes en couleurs sur fond blanc</u> : 3,5*4,5 cm
3	Certificat de résidence pour les citoyens qui ne dépend pas du domaine de compétence de l'Ambassade d'Italie à Dakar
4	Attestation de paiement de l'inscription et/ou d'attribution d'une bourse d'étude et acceptation de l'inscription de l'Ecole ou Institut Universitaire
5	Certificat de connaissance de la langue italienne
6	Diplôme/ Certificat d'étude originale + photocopie légalisée par le Ministère Des Affaires Etrangères du pays d'origine
7	Déclaration de Valeur du Diplôme par l'Ambassade d'Italie du pays d'origine ou du pays où le Bac a été obtenu
8	Garantie Economique : Compte bancaire personnel / caution (couvrant toute le periode) / Attestation de virement permanent (5977,79 Euro par an). S'il y a un garant, la garantie doit être fournie par un parent avec lequel le lien familial doit être prouvé par des actes d'état civil dûment légalisés au Ministère des Affaires Etrangères du pays d'origine.
9	Passeport unipersonnel ayant encore au minimum 15 mois de validité + 2 photocopies des 2 premières pages et de celles où figurent, le cas échéant, le dernier visa Schengen
10	Justificatifs de l'hébergement : -Si le logement est loué : contrat du Bail - Si un logement gratuit est mis à disposition: Déclaration d'hospitalité par l'hôte avec certificat de famille ou si l'invitant est étranger joindre également une photocopie du permis de séjour
11	Assurance maladie
12	Réservation du billet d'avion

- La comparution personnelle est obligatoire lors du dépôt du dossier et du retrait du visa (sauf les cas où est permis la Procuration).
- Tous les documents d'état civil et d'autorisation des parents et de voyage doivent être légalisés par le Ministère des Affaires Etrangères du pays d'origine et traduits en italien.
- Document ou photocopie manquant = dossier incomplet = refus de visa.

J'ai été informé qu'une demande de visa, qui ne serait pas complète au regard de la fiche ci-dessus, peut entraîner un rejet de la part du consulat. Par ailleurs, le Consulat Général d'Italie se réserve le droit de réclamer des documents supplémentaires s'il le juge nécessaire. Je comprends que la délivrance d'un visa est laissée à l'entière appréciation du consulat.

J'ai été informé que VFS ne peut s'opposer au dépôt de ma demande. Je comprends cependant que VFS a l'obligation de m'informer de l'absence de certains documents, qui pourrait entraîner un refus.

Je reconnais que le consulat peut m'inviter à me présenter à un entretien. Dans ce cas, VFS me donnera un rendez-vous sans frais supplémentaire.

Signature

Date

Agent VFS